

tion de révoquer l'ancienne loi jusqu'à ce que les circonstances permettent au parlement de la rééditer.

L'honorable M. BLAIN: L'honorable sénateur me permettra-t-il de lui demander dans quelles conditions feu sir Richard Cartwright a été lui-même élevé au Sénat?

L'honorable M. DANDURAND: Sir Richard Cartwright a été transféré de la Chambre des communes au Sénat, comme l'ont été plusieurs autres membres de cette Chambre-ci, et il n'avait pas été rejeté par les électeurs de son comté.

L'honorable M. BLAIN: Pendant qu'il était sénateur il était ministre de l'Industrie et du Commerce. N'est-ce pas là un précédent?

L'honorable M. DANDURAND: Mon honorable ami est dans l'erreur, sir Richard Cartwright n'avait pas été rejeté comme membre d'un cabinet par ses commettants, tandis que le ministre des Postes l'a été—non seulement par un seul district électoral, mais deux districts, et, cependant, il est maintenu dans sa position de ministre par suite de sa nomination au poste de sénateur.

Le point que je veux faire ressortir c'est que, durant une période de deux cents ans, la Grande-Bretagne a respecté la volonté et le jugement du peuple et que le membre d'un cabinet, qui n'a pu se faire réélire, a perdu son portefeuille. Jamais le gouvernement de la Grande-Bretagne n'eût songé après la défaite de l'un de ses membres, à le retenir dans son poste de ministre en l'élevant à la chambre des lords.

Je me borne à dire en terminant, qu'un nouveau précédent a été créé, et que ce précédent doit être déclaré n'avoir pour objet que les fins de la guerre, et qu'il ne sera pas suivi à l'avenir, ou que la loi qui régit l'indépendance du Parlement, doit être révoquée.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Messieurs les sénateurs, c'est avec un grand plaisir que je félicite mon honorable ami de Simcoe (M. Bennett) et mon honorable ami de Selkirk, (M. Bradbury) pour les discours instructifs et intéressants qu'ils ont prononcés sur l'adresse en réponse au discours du trône.

L'expérience et la somme de connaissances que ces honorables messieurs avaient déjà acquises dans la Chambre des communes, nous ont fait croire d'avance qu'ils s'acquitteraient comme ils l'ont fait de la tâche qui leur a été confiée de proposer la pré-

sente adresse. Sous ce rapport nous n'avons pas été désappointés, et j'espère que mes honorables amis n'hésiteront pas à continuer de prendre part à nos futures délibérations, et à nous faire profiter de l'expérience et des connaissances dont ils nous ont donné un aperçu, hier.

Quand nous nous sommes réunis, lors de la dernière session, nous nous trouvions oppressés par le cauchemar d'une guerre sans égale dans l'histoire. La nouvelle de la conclusion d'un armistice, en novembre dernier, nous procura un grand soulagement. Cet armistice n'a pas été seulement le résultat d'une défaite, mais ce fut presque une reddition sans condition de l'ennemi. Il n'est donc pas déraisonnable que, dès la première session parlementaire après la fin de la guerre, d'honorables sénateurs prenant la parole sur l'adresse, fassent une revue rétrospective de ce que le Canada a accompli durant la période de cette guerre.

Lorsque la Grande-Bretagne déclara la guerre, en 1914, le Canada, de l'Atlantique au Pacifique, de la frontière internationale au cercle arctique, répondit avec un enthousiasme, une loyauté et un patriotisme qui ne furent surpassés dans toute autre partie de l'empire britannique. Nous nous rappelons, aujourd'hui, avec plaisir qu'en recevant le câblogramme annonçant que la mère patrie avait déclaré la guerre à l'Allemagne, le Canada n'hésita pas un seul instant; mais il répondit immédiatement à l'appel en se préparant à participer à cette guerre. Le Canada reconnut immédiatement que cette guerre était la sienne même tout autant qu'elle était la guerre de la Grande-Bretagne—c'est-à-dire que c'était une guerre de l'Empire britannique, et le Canada fut unanimement d'avis de lever une armée et de prélever les fonds requises—quelles que fussent être les conséquences. Depuis le commencement de cette guerre jusqu'à ce que l'armistice fût signé dans le mois de novembre dernier, le Canada n'a pas hésité un seul instant à expédier des hommes et des fonds. Je le répète, nous pouvons nous rappeler avec plaisir, nous Canadiens, l'attitude prise par notre pays natal dans cette occasion critique. Cette attitude fait bien ressortir jusqu'à quel point le Canada se rendait compte des sérieuses responsabilités qu'il assumait. Le Canada comprit que les principes qui servent de base à la liberté et à la démocratie étaient en jeu, et il n'hésita pas à faire tous ses efforts pour les sauver.

Nous nous rappelons tous le grand enthousiasme qui se manifesta à l'occasion du premier contingent expédié par le Canada.